



# MOTION POUR L'OBTENTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

**Face au mouvement des gilets jaunes, le Président Macron a été obligé d'annoncer la mise en place d'une prime exceptionnelle de fin d'année de 100 €, pour les salariés du privé.**

**Il n'y a aucune raison pour que les salariés du service public soient exclus de cette décision et pourtant la loi l'interdit.**

Les agents de la fonction publique subissent de plein fouet l'austérité. Le traitement indiciaire n'a connu aucune augmentation significative depuis de trop nombreuses années.

Les fonctionnaires et, plus généralement les services publics, sont actuellement la cible de la part de ceux qui estiment que c'est à cet endroit qu'il faut piocher pour « résorber le déficit public », préparant ainsi la destruction du bien commun de tous pour la livrer aux lois du marché.

Cette stigmatisation des fonctionnaires s'organise alors même que les richesses s'accumulent dans les proportions les plus scandaleuses dans les poches des plus nantis, grâce à une politique effrénée de subventions publiques du capital privé par des mesures massives d'exonérations fiscales et sociales, depuis plus de dix ans.

Le mouvement des gilets jaunes, a surpris par son caractère inédit et hétéroclite mais il a toutefois clairement exprimé des revendications sociales qui sont les nôtres : l'augmentation du pouvoir d'achat, la hausse des salaires et des pensions de retraite, la justice fiscale, le service public...

Le maire de Saint-Jouin-Bruneval s'est publiquement adressé au Président Macron pour lui demander de lever l'interdiction d'accorder la prime de fin d'année aux agents de sa collectivité.

Nous approuvons cette démarche qui nous semble guidée par le sens le plus élémentaire de justice et d'équité.

Nous adressons à Monsieur le Maire des Lilas, Daniel Guiraud, la présente motion afin qu'il se positionne également pour l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents territoriaux.

Les Lilas, le 22 janvier 2019